CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

MARDI 10 MAI 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mardi 10 mai 2016

Sur convocation en date du 28 avril 2016, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le mardi 10 mai 2016, à 9 h 30, au Village des Collectivités, à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président du Centre de Gestion et Maire de Thorigné-Fouillard.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
BERNARD Jean-Jacques	Président du **Centre de Gestion**, Maire de **THORIGNÉ-FOUILLARD**, qui a **REÇU POUVOIR de Mme Béatrice HAKNI-ROBIN**
LE COZ Louis	1er Vice-Président du **Centre de Gestion**, Adjoint au Maire de **REDON**, qui a **REÇU POUVOIR de Mme Michèle LOMBARDIE**
LAHAYE Patrick	2ème Vice-Président du **Centre de Gestion**, Adjoint au Maire de **LA BOUËXIÈRE**, qui a **REÇU POUVOIR de Mme Marie-Pierre RANSONNETTE**
LE BLOND Grégoire	3ème Vice-Président du **Centre de Gestion**, Maire de **CHANTEPIE**, qui a **REÇU POUVOIR de Mme Marie-Odile PITRE - Départ à 12 h 44**
SIMON-GLORY Évelyne	4ème Vice-Président du **Centre de Gestion**, Maire de **PLESDER**, qui a **REÇU POUVOIR de M. Michel LEFEUVRE**
LAUNAY Alain	Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Maire de **PLEURTUIT**, qui a **REÇU POUVOIR de Mme Christine LE FUR**
MORICE Marie-Christine	Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Maire d'**ÉTRELLES**
DURAND Joseph	Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Adjoint au Maire de **BRÉAL-SOUS-MONTFORT**, qui a **REÇU POUVOIR de Mme Ghislaine PERRAULT - Départ à 11 h 59**
DAUCÉ Marie-Hélène	Maire de **ROMILLÉ - Arrivée à 9 h 44**
de la VERGNE Aude	Adjointe au Maire de **CHÂTEAUBOURG**, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine, qui a **DONNÉ POUVOIR à Mme Maryanick MÉHAIGNERIE (à compter de 12 h 02) - Départ à 12 h 02**
GORRÉ Gérard	Adjoint au Maire de **LE CROUAIS**, qui a **REÇU POUVOIR de M. Hubert CHARDONNET**
GOURRONC Philippe	Maire de **GOVEN**
MARÉCHAL Joseph	Adjoint au Maire de **LE PERTRE**
MÉHAIGNERIE Maryanick	Maire de **BALAZÉ**, , qui a **REÇU POUVOIR de Mme Aude de la VERGNE (à partir de 12 h 02)**
PÉTARD-VOISIN Chantal	Adjointe au Maire de **LE RHEU**, qui a **REÇU POUVOIR de M. André LEFEUVRE**
PIEDVACHE Bernard	Maire de **BOISGERVILLY - Départ à 12 h 40**

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
SAOUD Hind	**CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE**, Conseillère Municipale de Rennes, Conseillère communautaire de Rennes Métropole, qui a **REÇU POUVOIR de Mme Claudia ROUAUX**
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES	
MANCEAU Patrick	Conseiller Municipal de la **Ville de FOUGÈRES**, Vice-Président de Fougères Communauté, qui a **REÇU POUVOIR de M. Jean-Pierre HARDY**
SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
PAIRÉ Nicole	Maire de **RIMOU**, suppléante de **Mme Claudine CLOSSAIS**
AUTRES PARTICIPANTS	
CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE	
HUBY Jean-Paul	Directeur Général des Services
ZAM Laurent	Directeur Général Adjoint
PAVIOT Jean-Michel	Secrétaire Général
ENDEWELT Élise	Responsable du service « Conseil et Développement »
GAUBERT Séverine	Responsable du service « Statuts - Rémunération »
JACQUET Nathalie	Responsable du service « Concours - Examens »
LAUNAY Ludivine	Responsable du service « Ressources »
RÉGNAULT Christèle	Responsable du service « Mobilité - Emploi- Compétences »
SOYER Sylvie	Responsable du service « Conditions de Travail »
BELLITI Laurence	Coordinatrice de la Direction Générale
JÉGOU Gwénaëlle	Assistante de Direction
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
LE FUR Christine	Membre du Bureau du **Centre de Gestion**, Adjointe au Maire de **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Alain LAUNAY**
CLOSSAIS Claudine	Maire d'**ANTRAIN**
PERRAULT Ghislaine	Adjointe au Maire de **MONTERFIL**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Joseph DURAND**
PITRE Marie-Odile	Adjointe au Maire de **DINARD**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Grégoire LE BLOND**
ROBIN Didier	Maire de **TRESSÉ**
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
HARDY Jean-Pierre	Vice-Président de **FOUGÈRES COMMUNAUTÉ**, Maire de Saint-Sauveur-des-Landes, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Patrick MANCEAU**
LEFEUVRE Michel	Vice-Président de **SAINT-MALO AGGLOMÉRATION**, Maire de La Ville-ès-Nonais, qui a **DONNÉ POUVOIR à Mme Évelyne SIMON-GLORY**
RANSONNETTE Marie-Pierre	Vice-Présidente de la **Communauté de Communes du Pays de LIFFRÉ**, Adjointe au maire de Liffré, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Patrick LAHAYE**

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
ROUAUX Claudia	**CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE**, Conseillère Municipale de Montfort-sur-Meu, qui a **DONNÉ POUVOIR à Mme Hind SAOUD**
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT	
LEFEUVRE André	Vice-Président du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE**, Président de la Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique - Conseiller Municipal de Pleugueneuc, qui a **DONNÉ POUVOIR à Mme Chantal PÉTARD-VOISIN**
HAKNI-ROBIN Béatrice	Vice-Présidente du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Jean-Jacques BERNARD**
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES	
CHARDONNET Hubert	Adjoint au Maire de la **Ville de RENNES**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Gérard GORRÉ**
LOMBARDIE Michèle	Adjointe au Maire de la **Ville de SAINT-MALO**, qui a **DONNÉ POUVOIR à M. Louis LE COZ**
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS	
HISOPE Yves	Représentant du CA du **SDIS 35**, Maire de Gennes-sur-Seiche
PICHOT Franck	Représentant du CA du **SDIS 35**, Vice-Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Municipal de Pipriac
AUTRES PARTICIPANTS	
TRÉSORERIE PRINCIPALE DE RENNES MUNICIPALE	
DORÉ André	Trésorier Principal de Rennes Municipale, Agent Comptable du CDG 35
CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE	
BEAUCOUDRAY Philippe	Responsable du service « Technologies de l'Information »
SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
LAVASTRE Isabelle	Maire de **GAHARD**, suppléante de **Mme Christine LE FUR**
MONNERIE Philippe	Maire de **SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE**, suppléant de **M. Didier ROBIN**
SOLIER Marie-Élisabeth	Maire de **MONT-DOL**, suppléante de **Mme Marie-Odile PITRE**
THÉBAULT Yves	Maire de **BAIN-DE-BRETAGNE**, suppléant de **Mme Ghislaine PERRAULT**
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
CHARLOT Anne	Vice-Présidente du **Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ**, Adjointe au Maire de Vitré, suppléante de **M. Michel LEFEUVRE**
GAUTIER Michel	Vice-Président de **RENNES MÉTROPOLE**, Maire de Betton, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine, suppléant de **M. Jean-Pierre HARDY**
RENOUL Michel	Vice-Président de la **Communauté de Communes du Pays de REDON**, Maire de Langon, suppléant de **Mme Marie-Pierre RANSONNETTE**

Madame Hind SAOUD est désignée comme Secrétaire de Séance.

- **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33**
- **NOMBRE DE PRÉSENTS : 19**
- **NOMBRE DE POUVOIRS : 11**
- **NOMBRE DE VOTANTS : 30**
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hind SAOUD**
- **DATE DE CONVOCATION : 28 avril 2016**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mardi 10 mai 2016

PROCÈS-VERBAL

Avant de débuter la séance, Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD souhaite la bienvenue à Madame Hind SAOUD, nouvelle représentante du Conseil Régional de Bretagne au sein du Conseil d'Administration du CDG 35.

Il lui précise par ailleurs que le benjamin de l'assemblée n'ayant jamais été secrétaire de séance est traditionnellement désigné pour exercer cette fonction. Étant la plus jeune du Conseil, il lui propose d'assurer ce poste. Madame SAOUD accepte cette tâche et est donc désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président BERNARD procède ensuite à l'appel et fait état des pouvoirs :

- Madame Christine LE FUR a donné pouvoir à Monsieur Alain LAUNAY,
- Madame Ghislaine PERRAULT a donné pouvoir à Monsieur Joseph DURAND,
- Madame Marie-Odile PITRE a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LE BLOND,
- Madame Marie-Pierre RANSONNETTE a donné pouvoir à Monsieur Patrick LAHAYE,
- Monsieur Michel LEFEUVRE a donné pouvoir à Madame Évelyne SIMON-GLORY,
- Monsieur Jean-Pierre HARDY a donné pouvoir à Monsieur Patrick MANCEAU,
- Madame Claudia ROUAUX a donné pouvoir à Madame Hind SAOUD,
- Monsieur Michel LEFEUVRE a donné pouvoir à Madame Chantal PÉTARD-VOISIN,
- Madame Béatrice HAKNI-ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BERNARD,
- Monsieur Hubert CHARDONNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard GORRÉ,
- Madame Michèle LOMBARDIE a donné pouvoir à Monsieur louis LE COZ.

Pouvoir en cours de séance :

- *Madame Aude de la VERGNE a donné pouvoir à Madame Maryanick MÉHAIGNERIE (à partir de son départ à 12 h 02).*

Après avoir constaté que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 9 H 40.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Jean-Jacques BERNARD, Président, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 30 mars 2016.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 30 mars 2016 est déclaré adopté.

LES INFORMATIONS

I. ACTIVITÉ DE L'EXÉCUTIF

Sur l'invitation du Président BERNARD, Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, présente aux administrateurs les dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration.

Date	Objet	Président	Vice-Présidents	Directeurs	Responsables de service
01/04/16	Journée thématique FNCDG	JJB			
05/04/16	Conférence des Présidents de jurys du concours d'ACPB		LLC		
19/04/16	Bureau GO +	JJB	LLC	JPH - JMP	PhB
19/04/16	Rencontre thématique « Prévenir les troubles musculo-squelettiques »		GLB		SS
19/04/16	Comité local FIPH		GLB		SS
21/04/16	Préparation Comité Technique départemental		PL	JMP	SG
25/04/16	Comité technique départemental		PL	JMP	
28/04/16	Bureau du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	
02/05/16	Conseil de Discipline		PL		SG
10/05/16	Comité d'Administration du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	tous les responsables
11/05/16	Instance de suivi et de développement coopération concours GO		LLC	JPH	NJ
12/05/16	Commission de réforme		GLB		SS
13/05/16	Conseil de Discipline		GLB - ESG		SG
19/05/16	Rencontre thématique « Le fonctionnement des instances médicales »		GLB		SS
24/05/16	Rencontre thématique « Le travail en toute sécurité grâce à l'accueil sécurité des nouveaux embauchés »		GLB		SS
24/05/16	Ecrits des concours d'assistant et d'assistant principal de 2ème classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques		LLC		NJ
25 au 27/05/16	Accueil des élus Mahorais	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	tous les responsables

J.J. BERNARD (JJB) - L. LE COZ (LLC) - P. LAHAYE (PL) - G. LE BLOND (GLB) - E. SIMON-GLORY (ESG) - J.P. HUBY (JPH) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - P. BEAUCOUDRAY (PhB) - E. ENDEWELT (EE) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - L. LAUNAY (LL) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS)

Jean-Jacques BERNARD, Président, et Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, apportent quelques précisions sur les points suivants :

Coopération Informatique GO + :

- *Évolution de la coopération informatique qui regroupe 4 logiciels (Missions temporaires, Comptabilité analytique, Carrières, Instances Paritaires).*
- *Étude technique souhaitée par l'ensemble des CDG membres pour connaître l'état actuel de la coopération ainsi qu'une réflexion sur sa gouvernance construite sur un modèle conventionnel.*
- *L'étude d'un rapprochement avec d'autres coopérations (Alliance Informatique, Emploi Territorial).*

Conseil de Discipline :
- *Forte augmentation des conseils de discipline.*
- *Suite à la parution de la Loi Déontologie, maintien de la présidence des Conseils de discipline par un magistrat de l'ordre administratif.*

Rencontres thématiques, notamment celles relatives à la Santé au travail :
- *Lancement d'une étude sous l'égide du Préfet de Région auprès des collectivités et établissements pour examiner les possibilités de renforcement des services médicaux afin qu'ils puissent assurer l'ensemble des visites, notamment celles prévues par la Loi.*
- *Sujet important mais complexe du fait de la pénurie de médecins et les difficultés de recrutement.*

Accueil d'une délégation mahoraise :
- *Suite à la signature d'une convention de partenariat avec le CDG 976 en septembre 2015, accueil d'élus mahorais du 25 au 27 mai.*
- *Objectif de la convention : apporter une aide méthodologique au développement de missions facultatives (aide pour mise en place d'un service conseil en organisation, accompagnement dans les recrutements…).*
- *Visite d'une commune (Thorigné-Fouillard), d'une intercommunalité (Liffré Communauté) et de Rennes Métropole.*
- *Coopération ancienne entre les deux CDG, notamment en lien avec l'Université de Rennes 2.*

FIPH :
- *Monsieur LE BLOND souligne la rencontre prévue avec le FIPH le 19 avril qui n'a pu se tenir faute de quorum. Le projet du CDG n'a donc pu être exposé devant le comité local et sera de nouveau présenté à cette instance le 17 mai.*

Monsieur Patrick LAHAYE souligne également les réunions bimestrielles du Conseil Régional d'Orientation à Vannes, auxquelles il participe avec Louis LE COZ. Cette instance, paritaire, établit notamment le programme de formation de la délégation et examine tous les problèmes liés à la formation du personnel de la Fonction Publique Territoriale en Bretagne.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif.

LA THÉMATIQUE

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2015

1. LE BILAN D'ACTIVITÉS 2015

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux administrateurs que, comme toutes les années et conformément à l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, le Conseil d'Administration est invité à approuver le rapport annuel d'activité de l'établissement pour l'année écoulée. Les administrateurs sont ainsi en mesure d'effectuer une évaluation du fonctionnement du Centre, afin de vérifier s'il est conforme à leurs orientations.

Ce document, produit par les services, présente une portée essentiellement technique avec de nombreux tableaux de bord et des séries chronologiques permettant des comparaisons sur plusieurs années. Cette fonction d'annales amène également à y insérer les listes actualisées des participants aux différentes instances du CDG 35.

Le rapport annuel 2015 est présenté de la manière suivante :

- **L'ACTIVITÉ DES ÉLUS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
  - Le Contrat Prévisionnel d'Objectifs et de Moyens 2014-2020 et la Charte des Valeurs
  - Le Conseil d'Administration du CDG 35
  - Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes : notification du rapport d'observations définitives
  - Le management des services et les missions transversales
  - Le niveau national
  - Les actions et coopérations inter CDG

- **LES SERVICES**
  - ***STATUTS - RÉMUNÉRATION***
    - La carrière
    - La retraite
    - Les commissions administratives paritaires
    - Le comité technique
    - Le droit syndical
    - La rémunération
  - ***CONDITIONS DE TRAVAIL***
    - La médecine préventive
    - La prévention des risques professionnels
    - La mission handicap
    - Les instances consultatives
    - Le contrat d'assurance des risques statutaires

- ***CONCOURS - EXAMENS***
  - Le pilotage de la Coopération Interrégionale Concours Grand-Ouest intégrée
  - La coopération régionale
  - L'organisation des opérations dans le cadre de la programmation régionale ou interrégionale
  - Les aspects transversaux d'organisation

- ***MOBILITÉ - EMPLOI - COMPÉTENCES***
  - Transparence et équilibre du marché de l'emploi
  - Prestations en matière de recrutement
  - Développement de la pépinière de candidats à la Fonction Publique Territoriale

- ***RESSOURCES***
  - Les ressources humaines - La documentation
  - L'information - La communication
  - L'accueil - La logistique
  - Les finances - Les marchés Publics
  - Les systèmes d'information internes du CDG 35

- ***CONSEIL ET DÉVELOPPEMENT***
  - Le conseil en organisation
  - Le dispositif d'aide aux agents en difficulté
  - L'administration numérique
  - Les missions et projets confiés au service

- ***TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION***
  - La Coopération Informatique « Grand-Ouest Plus »

Ce document est communicable aux collectivités qui en font la demande.

Jean-Jacques BERNARD, Président, souligne que le bilan d'activités retrace l'activité du CDG 35 de manière très fidèle. À son sens, ce type de document serait un outil très utile dans les collectivités.

Il tient, en son nom ainsi qu'en celui des membres du Bureau du CDG, à adresser ses remerciements aux responsables de services ainsi qu'aux membres de la Direction Générale des Services pour la qualité de cet ouvrage qui est une mine de renseignements tant pour l'interne que l'externe.

Le Président, les Vice-Présidents et les responsables de services font une présentation succincte de chacun des services à l'aide d'un diaporama figurant ci-après.

Assisté des membres de la Direction Générale des Services, Monsieur le Président commence la présentation du bilan d'activités 2015 par les orientations stratégiques du CDG 35.

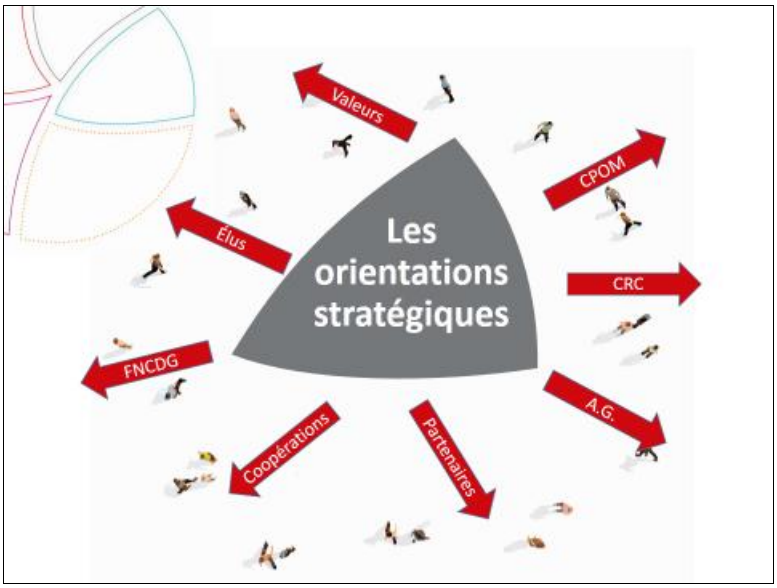

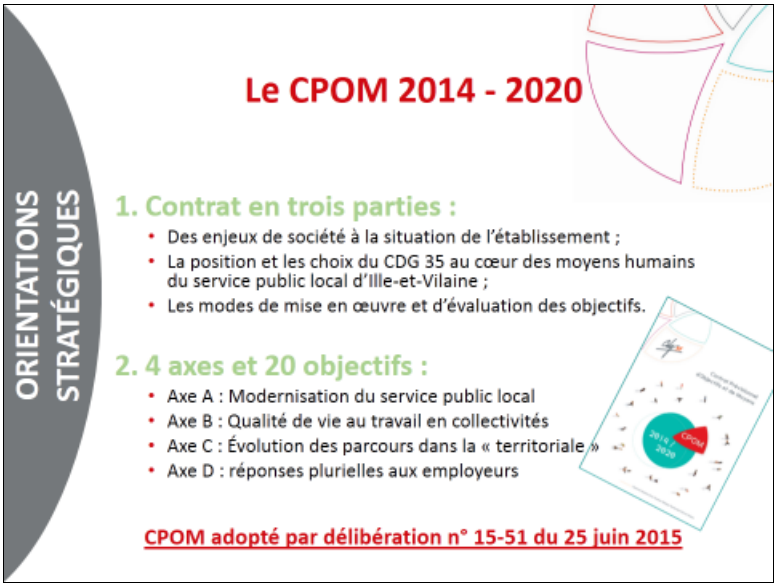

S'agissant du Contrat Prévisionnel d'Objectifs et de Moyens, Monsieur le Président souligne l'importance de ce document qui apporte une lisibilité, tant aux collectivités qu'aux services, par rapport à la mise en œuvre des différentes activités et actions menées. Enrichi régulièrement au vu des avancées des travaux, le tableau synoptique prend en compte les spécificités de ce mandat.

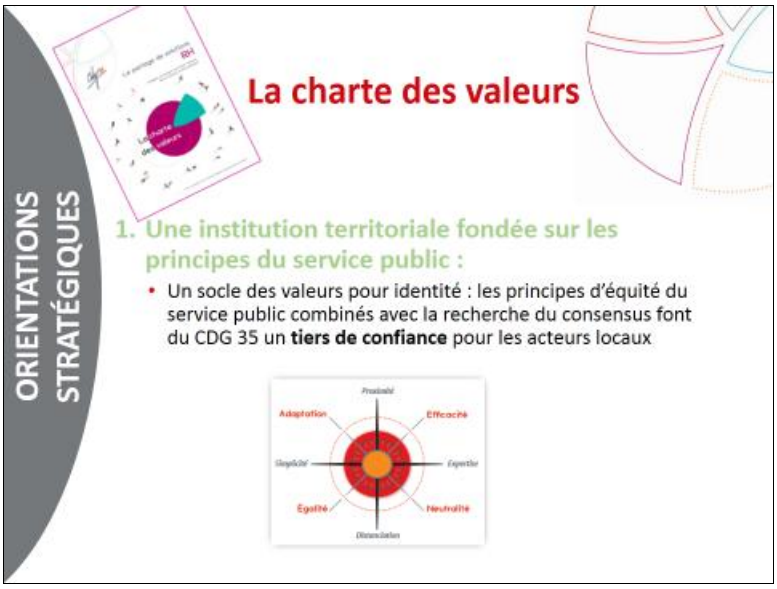

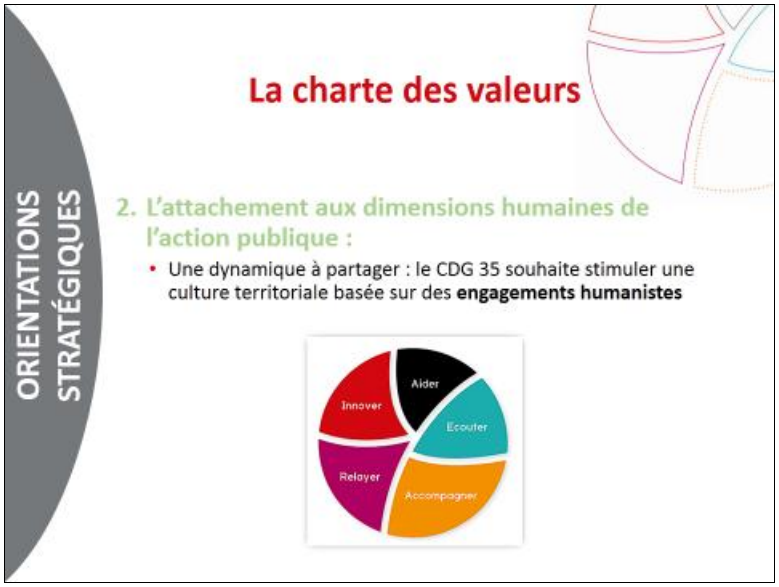

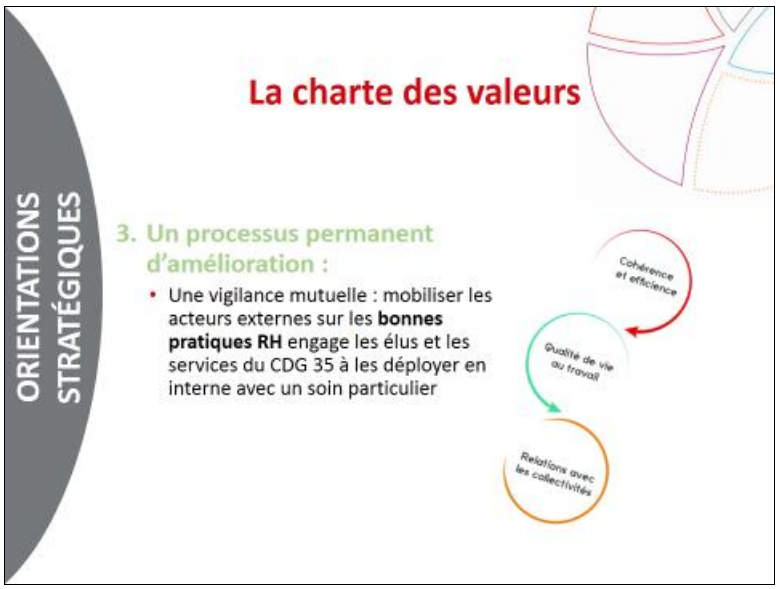

Monsieur le Président souligne la co-construction de la charte des valeurs entre les élus, les agents et l'encadrement du CDG 35. Il regrette que la notion de « valeurs » ou de « service public » ne soit que très rarement utilisée par les candidats lors d'entretiens de recrutement.

Il insiste sur la confiance manifestée par les collectivités (santé au travail, conseils en organisation, recrutements, missions temporaires…) et sur l'attachement du CDG à cette notion de « tiers de confiance ».

Il rappelle également les difficultés rencontrées sur certains recrutements (médecine, métiers techniques…) ainsi que la très forte sollicitation de la part des intercommunalités en début de mandat dans le cadre des fusions et estime que les ressources humaines ne sont pas assez prises en compte dans ces structures.
Monsieur le Président se félicite que le CDG 35 possède une réelle expertise sur ces sujets.

Il évoque le positionnement du CDG 35 à l'égard des collectivités, agents, candidats et partenaires en rappelant que son rôle n'est pas d'imposer mais de proposer des solutions et en insistant sur la notion de « délai raisonnable ».

Monsieur le Président précise que la plupart des CDG, comme en Ille-et-Vilaine, a déposé une liste unique aux élections du CA représentant toutes les sensibilités.

Il rappelle que toutes les collectivités territoriales du département sont désormais représentées au sein du Conseil d'Administration de notre établissement.

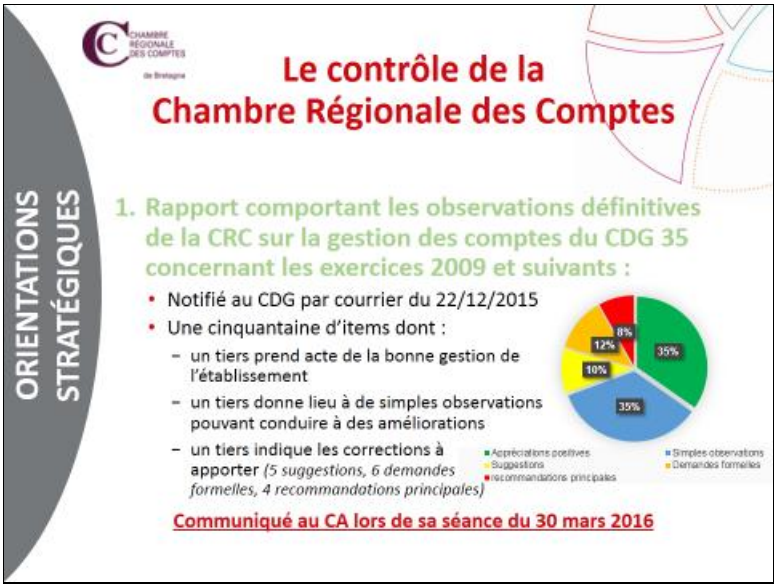

Monsieur le Président BERNARD rappelle le pourcentage favorable de remarques émises dans le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes apportant ainsi une reconnaissance du travail réalisé par les élus et services du CDG 35.

L'objectif de l'Assemblée Générale du Personnel était de faire participer l'ensemble du personnel sur le CPOM et la charte des valeurs. Les échanges très riches vont orienter les modes de mise en œuvre des premières actions.

Il est rappelé l'élection, le 1er octobre 2015, des représentants élus du personnel à cette instance.

S'agissant des réunions de Bureau délocalisées, Monsieur le Président invite ses collègues administrateurs à se rapprocher de la Direction Générale s'ils ont des sollicitations pour la tenue de ces séances dans leurs communautés.

Il est précisé l'important travail réalisé par la Fédération Nationale des CDG, notamment sa participation aux réflexions et débats concernant l'adoption et la mise en œuvre de textes (Loi NOTRe, Loi déontologie…).

Les administrateurs sont informés de la désignation de Jean-Paul HUBY en qualité de Président de la Commission « Recrutement-Concours » de l'ANDCDG. Cette dernière, composée de 170 membres, prépare notamment les travaux de la FNCDG concernant l'ensemble des concours et examens au niveau national. Monsieur HUBY remercie chaleureusement Nathalie JACQUET pour l'aide qu'elle lui apporte dans l'exercice de sa mission.

Il est rappelé l'accueil d'élus mahorais du 25 au 27 mai ainsi que les visites organisées au cours de ce séjour (Thorigné-Fouillard, Liffré Communauté et Rennes Métropole).

Monsieur le Président et Louis LE COZ adressent leurs remerciements à la responsable du service Concours-Examens pour le travail réalisé par ses agents qui est reconnu par tous les Présidents de la Coopération.

Il est rappelé que le CDG 35 est précurseur dans la mise en place des licences professionnelles, de Prémicol… Il est précisé que le Master DGSCI n'a pu être mis en œuvre en 2015-2016 faute d'inscriptions suffisantes et qu'il devrait être relancé pour la prochaine année universitaire.

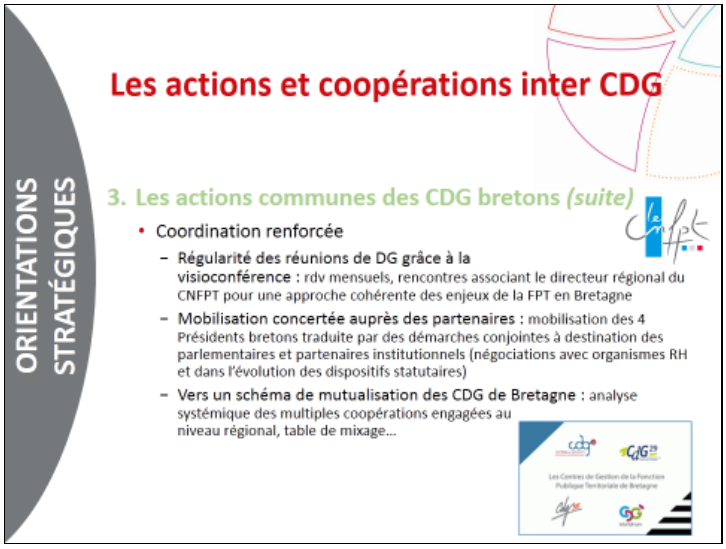

Monsieur le Président précise les changements intervenus dans l'organisation interne de certains CDG bretons. Il souligne les inconnues pour l'avenir au niveau des évolutions que les CDG devront opérer (finances, compétences exercées…). À son sens, une mutualisation du travail diminuera ces risques. Il rappelle que, pour le CDG 35, un quart du budget provient des cotisations et trois-quarts des missions facultatives.

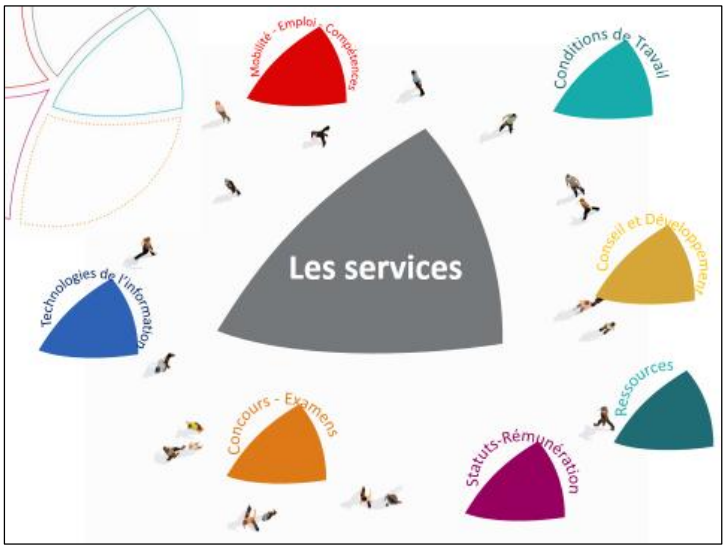

À l'issue de la présentation des orientations stratégiques, Monsieur le Président donne la parole à Évelyne SIMON-GLORY et Patrick LAHAYE pour exposer l'activité du service Statuts-Rémunération.

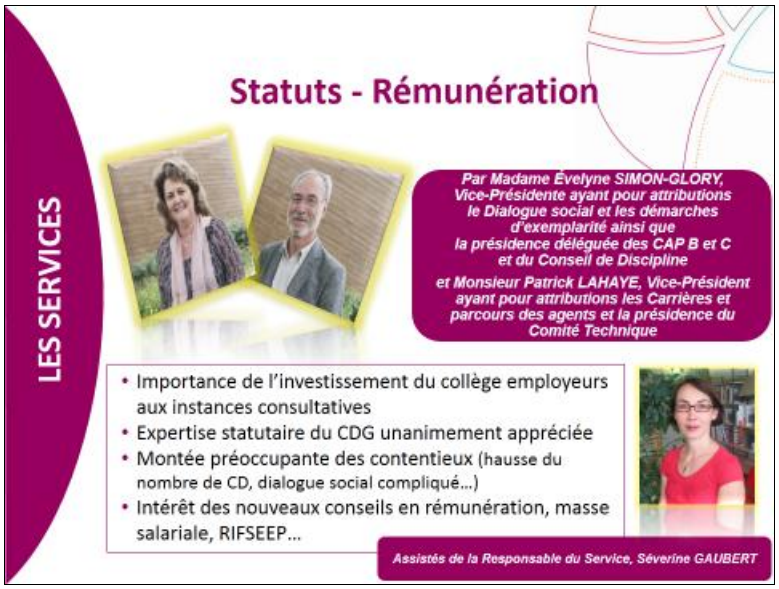

Monsieur Patrick LAHAYE précise qu'ils seront assistés, au cours de cette présentation, par la responsable du service : Séverine GAUBERT.

En tout premier lieu, Patrick LAHAYE rappelle l'importance de l'investissement du collège des employeurs aux instances consultatives. Il attire l'attention des administrateurs sur le contexte social tendu des séances, au cours desquelles les organisations syndicales restent sur des positions de principe. La présence des élus s'avère donc indispensable à ces réunions afin d'obtenir une parité qui contribuera à un dialogue social de qualité, nourri d'échanges.

Évelyne SIMON-GLORY poursuit en soulignant l'expertise statutaire du CDG unanimement appréciée et reconnue, tant au niveau de l'instruction des dossiers de saisines des différentes instances qu'au quotidien par les collectivités (Élus, Directions, services du personnel…). Cette expertise se manifeste sous plusieurs formes : conseils téléphoniques ou sur RDV, réunions d'informations au Village et sur site, par différents supports (publications, notes mutualisées...).

Monsieur Patrick LAHAYE fait part de la montée préoccupante des précontentieux, voire contentieux (hausse du nombre de CD, dialogue social compliqué), malgré la présence du CDG pour assister les collectivités. Il indique qu'une formation commune a été dispensée début 2016 à l'attention des membres des deux collèges des Conseils de Discipline pour tenter de restaurer du dialogue au vu de l'expérience de chacun des membres. C'était également l'occasion que chacun prenne conscience de l'importance de cette instance, de sa présence et de son vote. Evelyne SIMON-GLORY insiste sur l'importance de la présence des élus aux Conseils de Discipline pour ne pas perdre notre crédibilité face aux collectivités.

En dernier lieu, Madame SIMON-GLORY évoque la mise en place de nouveaux conseils (rémunération, masse salariale, RIFSEEP…). Afin de répondre au mieux aux préoccupations et pour accompagner les secrétaires de mairie ou services du personnel, le CDG a développé de nouveaux conseils en matière d'accompagnement personnalisé et il a été procédé au recrutement d'un conseiller RH-finances pour anticiper ces nouveaux besoins.

Est également évoqué le complément indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP qui risque d'engendrer des recours relatifs à l'entretien professionnel en CAP.

Les deux Vice-Présidents adressent leurs remerciements à Séverine GAUBERT et à toute son équipe pour leur efficacité et le travail accompli au sein du service.

Séverine GAUBERT poursuit en présentant les grandes activités du service Statuts-Rémunération :

LES SERVICES

Statuts - Rémunération

1. La carrière

- 12 173 fonctionnaires gérés pour 642 collectivités et établissements affiliés

2. La retraite

- Nouvelle convention de partenariat pour 3 ans à compter du 1er janvier 2015 : changements liés à la dématérialisation des échanges, élargissement du droit à l'information, accès aux CIR…
- Triple mission assurée pour 10 092 fonctionnaires CNRACL
- Missions facultatives développées :
  - Ateliers collectifs
  - Aides personnalisées avec ou sans entretien

LES SERVICES

Statuts - Rémunération

3. Les instances

- Commissions Administratives Paritaires : 6 585 dossiers étudiés sur 5 séances
- Discipline : 8 réunions du CD 1er degré et 3 CD de Recours
- Comité technique départemental : 574 dossiers sur 6 séances

4. Le Droit syndical

- Vote de deux participations : la première liée au fonctionnement et la seconde en compensation d'un local syndical
- Décharges d'activités de service : 12 956 heures utilisées sur les 20 400 annuelles
- Autorisations d'absence « 1 h pour 1 000 h » : 964 heures utilisées sur les 8 357 annuelles et 17 351 € remboursés aux collectivités

LES SERVICES

Statuts - Rémunération

5. La rémunération

- 38 056 bulletins de salaires édités (moyenne de 3 170 par mois)
- 4 nouvelles adhésions et 6 départs
- Poursuite de la démarche d'optimisation des procédures

6. Nouvelles missions

- Allocation Retour à l'Emploi (ARE) : logiciel spécifique (Indeline), 14 dossiers traités
- Masse salariale : 1 étude au sein d'un SMICTOM
- Refonte du régime indemnitaire : 2 accompagnements
- Transfert de personnel : appui à la création de deux communes nouvelles et au transfert de personnel

- *La carrière :* poursuite de l'augmentation du nombre d'agents gérés - évolution de + 9 % en 5 ans.

- *La retraite :* renforcement des missions des CDG avec l'introduction de plusieurs niveaux d'interventions (plan d'actions demandé chaque année, organisation et animation de réunions, forte augmentation du nombre de dossiers vérifiés, partenariat avec CICAS et CARSAT…), développement de missions facultatives pour répondre aux besoins des collectivités (ateliers collectifs, aides personnalisées avec ou sans entretien pour des collectivités de toutes tailles).

- *Les instances :* année de mise en œuvre des CAP renouvelées suite aux élections du 4 décembre 2014 avec une formation commune des membres en mars 2015 ; augmentation des demandes de conseil de discipline ; maintien du juge administratif à la présidence des CD ; 1ère année de nouvelles modalités de fonctionnement (double vote) du Comité Technique départemental (+ 50 % de dossiers en 5 ans) avec de nouvelles compétences régulières (RI / entretien pro / programme pluriannuel de déprécarisation / DU)…

- *Le droit syndical :* vote de 2 participations financières dans le cadre de la réforme du droit syndical (la première « historique » dite de fonctionnement, la seconde de compensation d'un local syndical propre à chaque organisation syndicale) ; augmentation du nombre d'heures de décharges d'activités de service réglementaires et utilisées depuis quelques années ; accroissement également des autorisations d'absence « 1h pour 1000 h » pour les collectivités de moins de 50 agents.

- *La rémunération :* changement de logiciel en janvier 2015 pour la carrière et la mission Rémunération.

- *Les nouvelles missions :* étude de dossiers Allocation Retour à l'Emploi sur demande des collectivités:, notamment à l'issue des avis des instances consultatives (révocation, licenciement pour inaptitude physique) mais aussi des contractuels pour les collectivités en auto-assurance ; recrutement d'un conseiller RH/finances pour répondre aux nouveaux besoins d'accompagnement des collectivités en matière d'optimisation des finances locales (masse salariale, refonte du RI, transfert de personnel).

À l'issue de la présentation de l'activité du service Statuts-Rémunération, Madame Hind SAOUD souhaite formuler deux questions.

Tout d'abord, elle s'interroge sur le contexte social tendu avec les syndicats et souhaiterait savoir s'il est dû à un durcissement des autorités sur les demandes de sanctions ou à des positions des organisations syndicales.
Patrick LAHAYE rappelle que les Conseils de Discipline sont présidés par un juge administratif, permettant de proposer la sanction la mieux adaptée à la faute reprochée. Durant les séances, on part de la sanction demandée en remontant l'échelle des sanctions jusqu'à l'obtention d'un vote unanime. Cela entraîne parfois des disproportions entre les fautes commises et les sanctions votées.

En second lieu, elle se demande si la future Loi de travail n'augmentera pas la part d'utilisation des droits des syndicats, et notamment concernant les décharges d'activités de service.
Séverine GAUBERT précise que la Fonction Publique Territoriale est soumise à un décret et non à la nouvelle version du Code du Travail concernant le droit syndical. Elle indique que la Loi Déontologie permet de mutualiser, par convention, les heures de décharges d'activités de service et sous certaines conditions.

Monsieur Grégoire LE BLOND continue, assisté de Sylvie SOYER, par la présentation de l'activité du service Conditions de Travail.

Il évoque le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires avec effet au 1er janvier 2016 et la confiance accordée par les collectivités qui ont mesuré l'intérêt d'une adhésion à un contrat groupe plus sécuritaire (hausse du nombre d'adhérents).

L'absentéisme est en augmentation et il est important de poursuivre les efforts en terme de prévention des risques professionnels et de maîtrise des absences pour raison de santé (rencontre thématique sur la maîtrise des absences pour raison de santé en mars 2016). Sur ce point, Monsieur LE BLOND regrette que l'amendement proposé pour l'instauration d'un délai de carence en cas d'arrêt maladie ait été supprimé en Commission Mixte Paritaire. En effet, une récente étude démontre que la suppression de la journée de carence entrée en vigueur en 2014 a fait repartir à la hausse le nombre des arrêts « courts » pour maladie.
Monsieur le Président souligne que le Conseil d'Administration de la FNCDG avait émis, à l'unanimité, un avis favorable à cet amendement.

La nouveauté tient dans la création d'un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) au niveau départemental.

S'agissant des visites médicales, le retour en 2015 d'un médecin absent pour raisons de santé a permis de relancer cette activité. Il est néanmoins rappelé que l'effectif est insuffisant pour couvrir toutes les demandes.

Il évoque la mobilisation engagée en matière de handicap durant le précédent mandat, sous l'égide de Joseph DURAND, et la poursuite du travail avec l'ensemble des services du CDG. Il rappelle également l'accord de principe de conventionnement avec le FIPH pour l'officialisation des actions à mettre en œuvre.

Enfin, Monsieur LE BLOND tient à adresser ses remerciements à Jean-Michel PAVIOT et Sylvie SOYER, ainsi qu'à tous les agents du service Conditions de Travail. Ils sont enthousiastes et savent travailler dans la sérénité et faire preuve de professionnalisme.

Il laisse ensuite la parole à Sylvie SOYER pour poursuivre la présentation des activités de son service.

LES SERVICES

Conditions de Travail

1. La médecine préventive

- 5 833 visites médicales - 10 835 agents à suivre et 585 collectivités adhérentes
- 88 % des visites avec aptitude sans réserve - 206 prescriptions ou orientations pour les actions de maintien dans l'emploi
- Recrudescence des tendinopathies, lombalgies, pathologies discales
- Nette augmentation des troubles psychosociaux

2. La mission Handicap

- Actions de sensibilisation (125 participants) - ateliers d'information (309 participants)
- Travail avec le Conseil Régional pour le développement des contrats d'apprentissage
- 42 études de postes sur site
- Poursuite du partenariat avec le FIPH

LES SERVICES

Conditions de Travail

3. La prévention des risques professionnels

- 716 acteurs de prévention : 93 animateurs sécurité, 317 assistants de prévention, 306 élus référents
- 27 documents uniques (943 heures) - 167 visites d'inspection dont 3 collectivités adhérentes (1 428 heures)
- Nouvel outil de gestion pour élaboration du RASSCT
- Poursuite du partenariat avec le FNP
- Formations et rencontres :
  - 2 rencontres d'animation des acteurs de prévention (le travail en hauteur)
  - Animation réseau DRH « santé et sécurité au travail »
  - 17 sessions de formation pour 24 CHSCT locaux + 1 rencontre sur les missions
  - Journée départementale « Pénibilité et restrictions d'aptitude »
  - Thématiques : ergonomie des postes de travail, conduites addictives, les élus et la prévention des risques professionnels, les RPS dans les structures d'accueil des personnes âgées

LES SERVICES

Conditions de Travail

4. Les instances médicales

- Commission de Réforme : 263 dossiers soumis (55 % pour les collectivités adhérentes)
- Comité Médical départemental : 974 dossiers gérés (52 % pour les collectivités adhérentes)
- Rencontre thématique sur le thème « fonctionnement et missions de la commission de réforme et zoom sur les accidents de service et maladies professionnelles »

5. Le contrat d'assurance des risques statutaires

- 344 collectivités adhérentes pour 7 904 agents assurés (5 658 CNRACL et 2 246 IRCANTEC) - 533 contrats – 10 734 actes saisis
- Renouvellement du contrat : consultation et mise en œuvre contractuelle - effet au 1er janvier 2016 – intentions d'adhésion : 364 collectivités (+ 5 %) - 585 contrats (+ 9 %)

- *La médecine préventive :* augmentation du nombre de visites médicales réalisées grâce à la présence des 4 médecins (3.2 ETP) mais effectif insuffisant pour répondre aux nombreuses sollicitations (déconventionnement des services inter-professionnels privés avec les collectivités) d'où le refus d'adhésion pour 2 grosses collectivités ; participation à des groupes de travail et commissions ; recherche de solutions pour contourner les difficultés de recrutement de médecins de prévention (exemple : embauche d'infirmiers…).

- *La mission handicap :* même si objectifs atteints, difficultés à sensibiliser les collectivités sur ces thématiques (faible participation à chaque rencontre, réflexion sur les modalités d'organisation des rencontres…).

- *La prévention des risques professionnels :* le maintien dans l'emploi est un enjeu majeur dans un contexte de problématiques multiples : allongement de vie au travail, pénibilité des métiers. L'accent doit être mis sur la gestion des compétences (actions de reconversion, formation) et sur la prévention des risques professionnels.

- *Les instances médicales :* gestion du secrétariat des instances médicales assurée depuis 2006 pour la Commission de Réforme et 2014 pour le Comité Médical.

- *Le contrat d'assurance des risques statutaires :* renouvellement du contrat (mise en œuvre longue) ; augmentation du nombre de collectivités adhérentes au nouveau contrat ; nombre de demandes d'indemnisations plus importantes ; mise à disposition d'outils de gestion performants par le courtier en assurance SOFAXIS ; modification du système de perception des frais de gestion.

À l'issue de la présentation de l'activité du service Conditions de Travail, Madame Nicole PAIRÉ s'interroge sur la possibilité de faire appel à des médecins retraités pour répondre aux difficultés de recrutement de médecins de prévention.

Sylvie SOYER précise que, si cette piste est envisagée, elle rencontre néanmoins des problèmes car il est nécessaire d'être détenteur du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail. Les médecins retraités doivent donc suivre une formation de reconversion professionnelle, dispositif long et dont les lieux sont parfois très éloignés.

Jean-Michel PAVIOT estime que les textes doivent être modifiés afin de faciliter ces recrutements.

Monsieur le Président BERNARD précise qu'une réflexion avec les grandes collectivités d'Ille-et-Vilaine doit être menée.

Monsieur Louis LE COZ, assisté de Nathalie JACQUET, poursuit avec la présentation du service Concours - Examens.

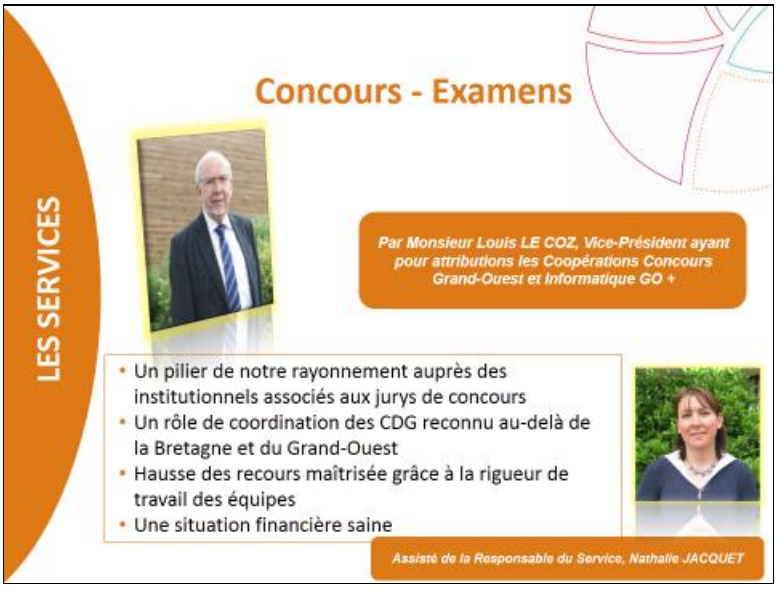

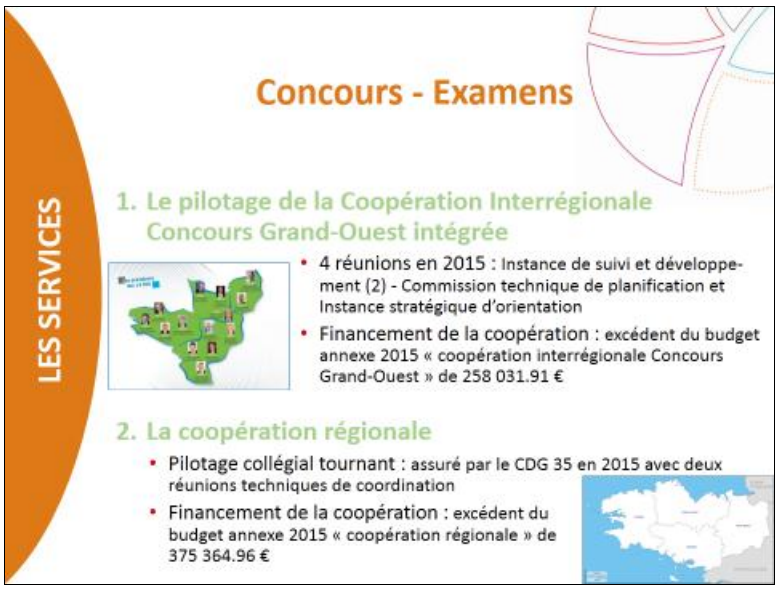

Il souligne la qualité du service Concours - Examens du CDG 35 et son rayonnement auprès des institutionnels associés aux jurys de concours. Il évoque également son rôle de coordination des CDG reconnu au niveau national.

Il adresse ses félicitations et ses remerciements à Nathalie JACQUET et à son équipe (16 agents) pour leur qualité de travail dans un service où le stress est toujours présent.

Il précise le nombre d'inscrits aux concours et examens en 2015 (7 443 inscrits) et le suivi de deux budgets annexes (coopération Interrégionale Concours Grand-Ouest et coopération régionale Bretagne), adossés au budget principal du CDG 35.

Il signale enfin la situation budgétaire saine de ce service et rappelle les excédents des deux budgets annexes.

Nathalie JACQUET évoque ensuite les points principaux de son service.

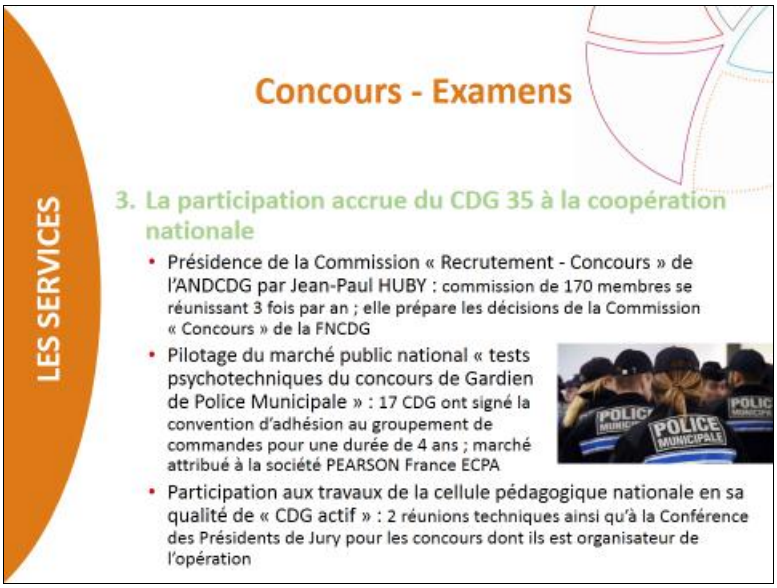

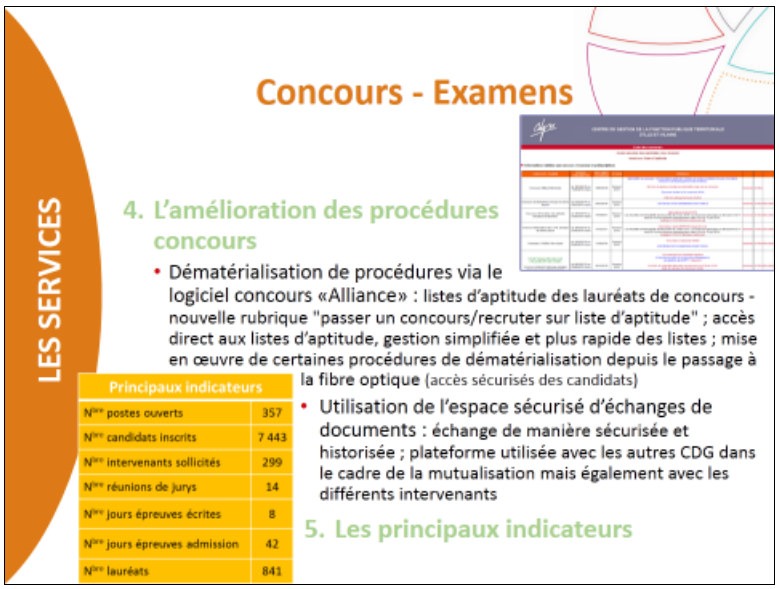

Elle évoque la participation accrue à la coopération nationale avec la nomination de Jean-Paul HUBY à la présidence de la commission « recrutement-concours » qui a pour objectif essentiel de mutualiser et d'harmoniser les pratiques des CDG, de construire des outils, de professionnaliser les services concours… Elle précise que la présidence à un CDG « hors parisien » permet aussi de peser sur les orientations et décisions prises.

Le CDG 35 a été sollicité pour la prise en charge, au niveau national, du marché public pour l'élaboration des tests psychotechniques du concours de Gardien de Police Municipale. Un travail de collaboration avec les 17 CDG signataires de la convention et le marché public a été attribué à la société Pearson France EPCA en fin d'année 2015.

Enfin, elle fait part des différentes améliorations apportées en matière de procédures de concours et, notamment, de la dématérialisation de celles-ci via le logiciel concours Alliance.

Monsieur Patrick LAHAYE passe ensuite, en binôme avec la responsable Christèle RÉGNAULT, à la présentation du service Mobilité - Emploi - Compétences

En tout premier lieu, Monsieur LAHAYE rappelle les missions principales du service : mettre à disposition des collectivités des compétences et accompagner les parcours des agents des collectivités et des futurs agents.
Pour ce faire, plusieurs activités sont gérées au sein du service : missions temporaires, conseil en recrutement, publicité des offres d'emploi, les formations et préparations aux missions des collectivités, les accompagnements mobilité, les études sur l'évolution de l'emploi et des métiers.

Il adresse ses remerciements à Christèle RÉGNAULT ainsi qu'à ses agents pour tout le travail réalisé.

Christèle RÉGNAULT évoque ensuite les points principaux du service Mobilité - Emploi - Compétences.

- *Le marché de l'emploi :* publicité obligatoire des offres et déclarations de vacance de postes sur le portail de l'emploi ; diminution du nombre d'offre sur emploi permanent (- 16 % par rapport à 2014) ; filières les plus touchées : animation avec 35 % de baisse (beaucoup de recrutements en 2014 liés à la mise en place du TAP) et technique avec 20 % (poste de catégorie C - sans doute compensée par emplois aidés).

- *L'observatoire de l'emploi :* bilan social (tous les 2 ans) ; bilan de l'emploi départemental (réalisé tous les ans par tous les CDG permettant une vision globale des effectifs au niveau national) ; expérimentation de l'observatoire de l'emploi régional avec la réalisation d'un panorama de l'emploi en Bretagne qui a été présenté à la CREF à Saint-Brieuc (22 octobre 2015).

- *L'accompagnement des collectivités sur la recherche de candidats :* remplacement/renfort, portage de contrat, experts à temps partagé, conseil en recrutement, sélections professionnelles.

- *Le développement de la pépinière des candidats :* promotion des métiers territoriaux (forums, salons, réunions…), formation et préparation aux métiers territoriaux, accompagnement des parcours.

Assisté de Ludivine LAUNAY, responsable de service, Monsieur le Président présente le service Ressources.

Il rappelle le renouvellement des membres de l'Instance du Personnel du CDG 35 ainsi que la double adhésion en 2015 à un organisme d'action sociale. Sur ce dernier point, il souligne que le dossier sera présenté au Conseil d'Administration du 1er juillet pour une décision quant à l'organisme choisi.

Il évoque également le VDC 3 dont le chantier n'a, à ce jour, toujours pas démarré.

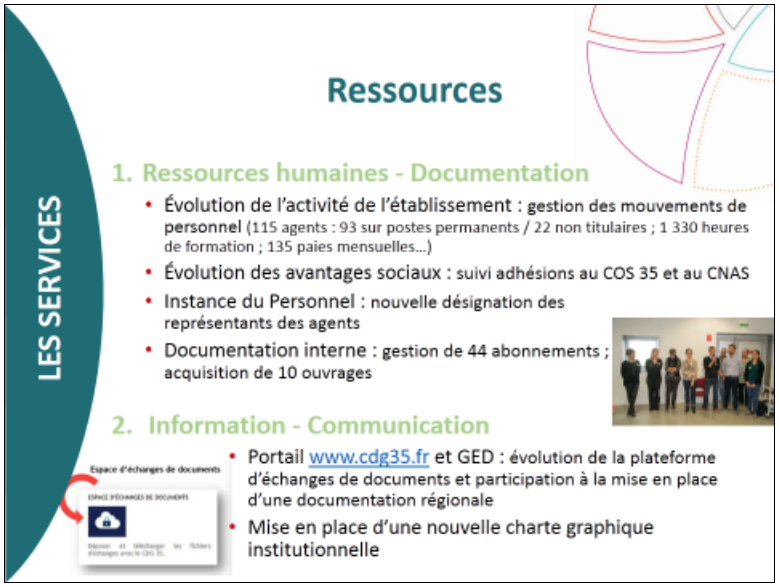

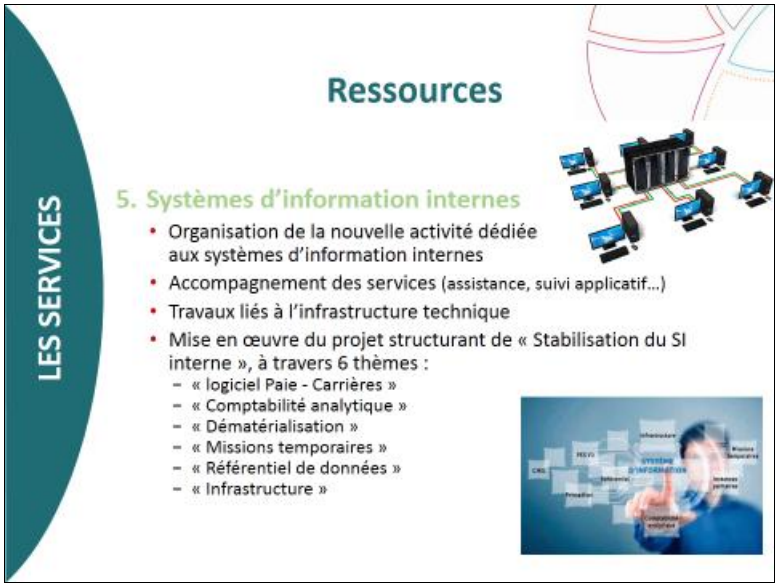

Ludivine LAUNAY présente les différentes activités du service Ressources.

Elle précise, tout d'abord, les nombreux mouvements en matière de personnel, les 4 congés maternité annoncés pour 2016 ainsi que la nouvelle désignation des représentants des agents au sein de l'Instance du Personnel. Elle évoque également la mission archivage engagée au CDG depuis le mois d'octobre.

S'agissant des Finances, elle rappelle les montants des budgets ainsi que le refinancement de l'emprunt.

Enfin, elle souligne l'évolution des systèmes d'information et la mise en œuvre du projet structurant de « stabilisation du SI interne » à travers six thèmes : logiciel paie-carrières, comptabilité analytique, dématérialisation, missions temporaires, référentiel de données, infrastructure.

Monsieur le Président, assisté de la responsable de service, Élise ENDEWELT, présente ensuite le bilan du service Conseil et Développement :

Il évoque les nombreuses demandes de conseils en organisation liées, notamment, au renouvellement électoral et aux nombreux changements dans les collectivités (DG).

Sont également soulignées les dossiers suivis dans le cadre du « Dispositif d'Aide aux Agents en Difficulté » et les nouvelles demandes au nombre de 163.

Élise ENDEWELT poursuit en présentant les données des différentes activités de son service.

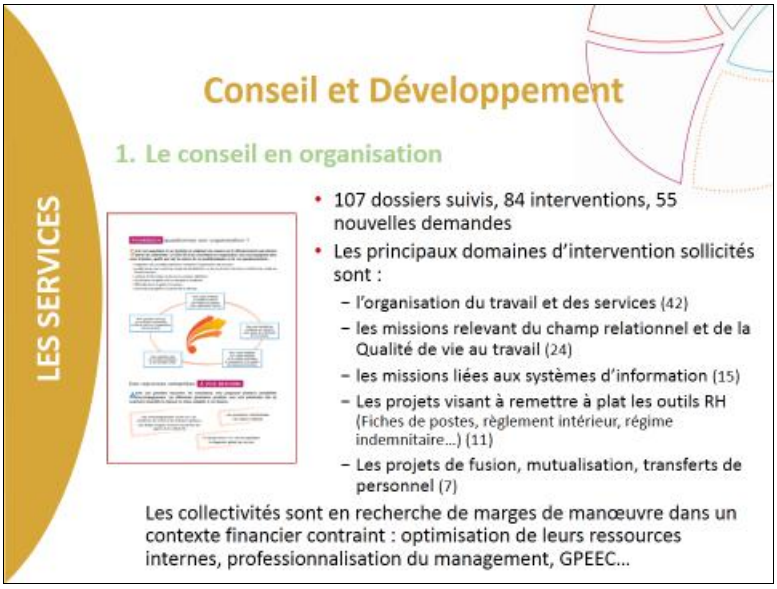

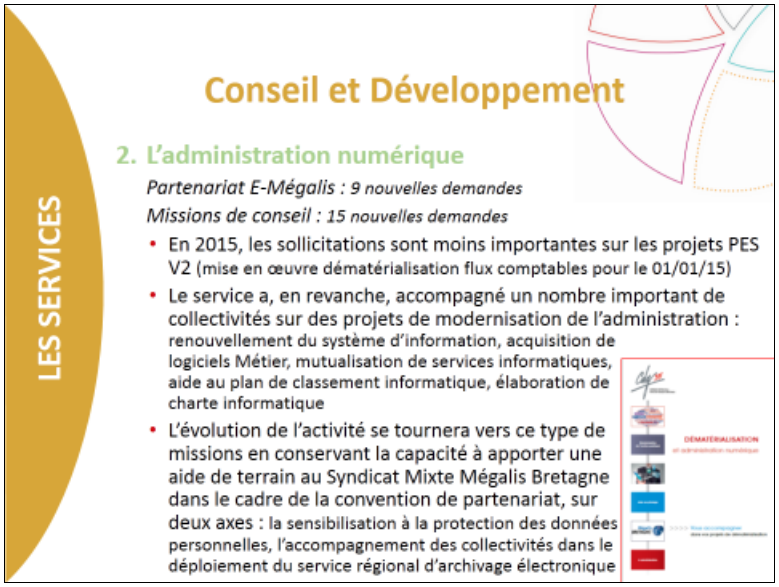

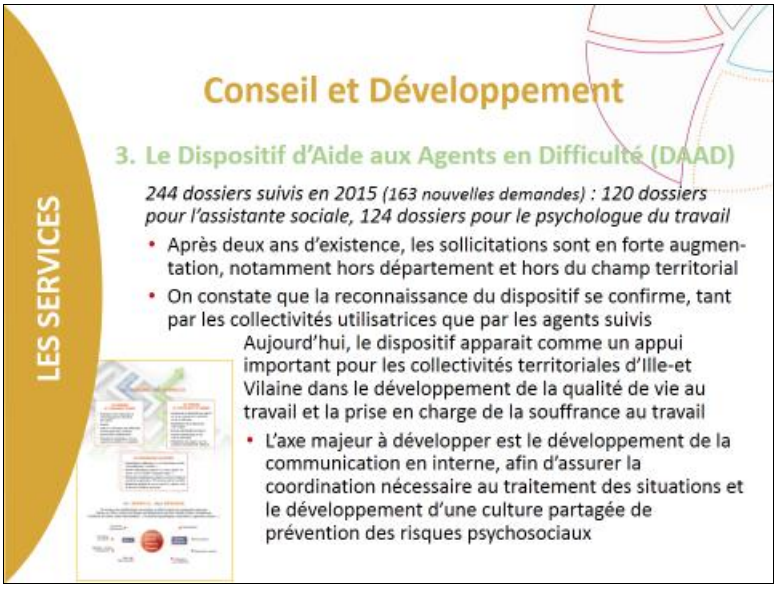

Élise ENDEWELT indique que le nombre de dossiers en conseil en organisation est en évolution croissante.

Elle précise le travail conjoint réalisé avec le service « Statuts - Rémunération » sur les accompagnements visant à maîtriser la masse salariale et à mettre en place un régime indemnitaire.

S'agissant de l'administration numérique, elle souligne la diminution des sollicitations sur les projets PES V2 mais l'augmentation sur des projets de modernisation de l'administration.

Enfin, elle confirme la reconnaissance du dispositif DAAD avec des demandes en hausse, notamment hors du département et hors du champ territorial.

Au cours de la présentation de l'activité du service Conseil et Développement, Madame Hind SAOUD s'interroge sur la position du CDG dans la démarche de transparence de la commande publique avec le logiciel prototype « breizh open data ». Elle estime qu'il pourrait être intéressant que le CDG ouvre ses données afin de nourrir l'observatoire.

Élise ENDEWELT précise que l'intervention du CDG s'inscrit dans le cadre du partenariat avec Mégalis pour relayer l'action sur le terrain. Jean-Michel PAVIOT indique qu'un des objectifs du partenariat est d'éviter la fracture numérique qui peut concerner notamment les petites collectivités et que le CDG s'inscrit donc dans toutes les démarches sur ce sujet de l'ouverture et l'utilisation des données.

En l'absence de Monsieur BEAUCOUDRAY, responsable du service Technologies de l'Information, Monsieur LE COZ donne la parole à Jean-Michel PAVIOT, Secrétaire Général, pour présenter l'activité de ce service.

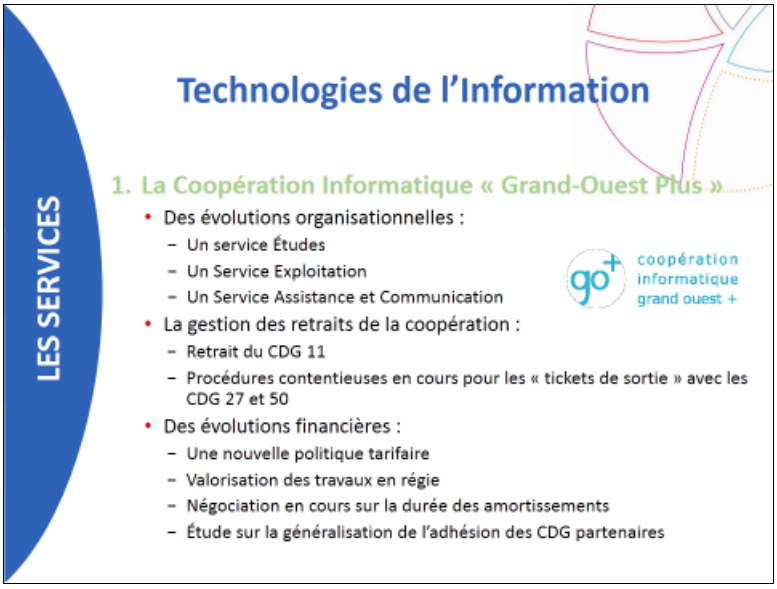

Jean-Michel PAVIOT rappelle la situation et le fonctionnement de la Coopération Informatique GO +, composée de 9 CDG partenaires.

Il souligne la mobilisation des élus des CDG adhérents malgré les contentieux à gérer ainsi que les nouvelles modalités financières engagées et la finalisation des nouveaux logiciels

Enfin, il évoque les perspectives de rapprochement de GO + avec d'autres coopérations informatiques.

Monsieur le Président BERNARD renouvelle ses remerciements à l'ensemble des services et de la Direction Générale. Il souligne le plaisir de travailler au Centre de Gestion. Il loue également l'assiduité remarquable dont font preuve ses collègues membres du Bureau.

Monsieur Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, remercie les responsables de service ainsi que ses deux proches collègues, Laurent et Jean-Michel, et les assistantes de direction.

Monsieur Grégoire LE BLOND tient, en tant que Vice-Président, à féliciter Monsieur le Président et ses collègues membres du Bureau pour le fonctionnement des réunions qui se déroulent dans le respect de chacun et pour ses qualités de Président du CDG.

Après avoir vérifié que les actions du CDG s'inscrivent dans les axes du CPOM et sont donc conformes aux orientations formulées par les élus et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le bilan d'activités 2015.

- Nombre de membres en exercice : 33
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Votes POUR : 30
- Votes CONTRE : 0
- Abstentions : 0

LES DOSSIERS EN COURS

1. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : contentieux syndicat CFDT

Jean-Jacques BERNARD, Président, informe les membres du Conseil d'Administration du dépôt, par voie d'avocat, d'une requête au tribunal administratif de Rennes émanant du syndicat CDFT interco d'Ille-et-Vilaine.

La requête pour excès de pouvoir déposée vise la délibération n° 15-68 du Conseil d'Administration du CDG 35 du 29 septembre 2015 relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'obligation d'attribution d'un local syndical distinct. Elle fait suite à un recours gracieux du 15 novembre 2015.

Pour mémoire, suite aux élections professionnelles de décembre 2014 et à la nouvelle réglementation concernant les organisations syndicales, le CDG 35 a examiné, en concertation avec les syndicats représentatifs, les conditions de mise en œuvre de l'exercice du droit syndical et, notamment, les conditions de mise à disposition de locaux.

Considérant que les locaux actuels du CDG 35 ne permettaient pas l'attribution à chacune des organisations représentatives d'un local distinct au sein des locaux du CDG, celui-ci a fait le choix de verser une subvention annuelle à chacune des organisations représentatives à hauteur de 1 500 €.

Cette décision est contestée à travers le dépôt d'un recours pour excès de pouvoir par le syndicat CFDT interco d'Ille-et-Vilaine.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :

- **de donner délégation à Monsieur le Président pour représenter le CDG 35 en justice *(article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipulant que le Président représente l'institution en justice)* dans le cadre de ce recours contentieux et dans l'hypothèse d'un autre recours contentieux ayant le même objet ;**
- **d'approuver la désignation de Maître Marc CAZO du cabinet d'avocats LEXCAP, sis 304 route de Fougères à RENNES, dans l'affaire susvisée ou dans l'hypothèse d'un autre recours contentieux ayant le même objet ;**
- **de prendre en charge les honoraires de l'avocat, frais de procédures éventuels et autres charges liées à ce contentieux au titre du budget principal.**

Monsieur le Président BERNARD souligne que cette organisation syndicale a intenté une procédure alors même que toutes les organisations avaient émis un avis favorable à l'octroi de cette subvention de 1 500 € en compensation d'un local.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	16
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre de suffrages exprimés :	26
Votes POUR :	26
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

2. CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES : proposition de partenariat

Sur l'invitation de Monsieur le Président, Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, informe les membres du Conseil d'Administration de la sollicitation du Crédit Social des Fonctionnaires *(CSF)* concernant la mise en place d'un partenariat avec le CDG 35.

Le CSF est une association loi 1901, créée en 1955 par des fonctionnaires pour des fonctionnaires. Elle a pour objet de permettre à ses membres d'accéder à un système d'économie sociale dans les domaines du crédit, de l'épargne, de l'assurance et des services, en vue d'améliorer leur qualité de vie. Elle est ouverte aux fonctionnaires titulaires ou assimilés fonctionnaires, contractuels, stagiaires, mais également aux élus, c'est-à-dire toute personne qui concourt à une mission de service public.

Ses représentants soulignent l'indépendance de la structure, non subventionnée, et qui rémunère ses services sur les adhésions/cotisations des agents et par les partenariats avec des organismes bancaires, de crédits, de mutuelle…

En Bretagne, l'association compte 8 500 cotisants *(à jour de leur cotisation)* et en France 290 000 foyers cotisants.

Pour l'agent, l'adhésion *(à 22 €)* est à vie et la cotisation annuelle se monte à 24 €.

Le CSF propose au CDG 35 un partenariat passant par la signature d'une convention dans l'optique de valoriser l'action sociale de l'établissement.

La convention prévoit une **communication auprès du personnel** concernant les actions du CSF et liste les moyens pour promouvoir ces actions *(par exemple : lien sur intranet, diffusion de documents, permanences…)*. Le CDG aurait le choix de ces moyens. Une information des agents itinérants pourrait également être envisagée grâce à ce partenariat qui n'implique aucun frais pour le CDG.

L'existence d'un bureau à Rennes et la tenue de permanences dans le département permettent aux agents intéressés un contact facilité. Cet organisme peut également agir dans l'accompagnement d'agents en situation de quasi-surendettement par le rachat de prêts *(sans frais de courtage)*.

Pour information, le CDG 29 a signé un partenariat en juillet 2015 et le CSF est partenaire de plusieurs structures locales, notamment des COS *(Brest Métropole)* ou CASDEN *(Rennes Métropole)*. Un partenariat est en cours de préparation avec la ville de Saint-Malo. Le CSF vient également de signer un partenariat national avec la MNT.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :

- **d'adopter un partenariat entre le CSF et le CDG 35 ainsi que les actions de communication envers les agents du siège et les agents itinérants ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir.**

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	16
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre de suffrages exprimés :	26
Votes POUR :	26
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

3. MÉDECINE PRÉVENTIVE : indemnisation médecin expert du comité médical et enquête sur la médecine de prévention

Grégoire LE BLOND, Rapporteur, précise aux membres du Conseil d'Administration que la médecine de santé au travail est un sujet qui pose question et amène à des actions en termes de fidélisation des médecins et, plus globalement, de réflexion sur l'avenir de ce service.

A. La fidélisation des médecins experts avec une demande d'indemnisation complémentaire

Par courrier du 16 février dernier, le médecin psychiatre agréé qui siège au Comité Médical a sollicité, par l'intermédiaire du Secrétaire de cette instance, une indemnisation complémentaire à celle qui lui est attribuée en raison de sujétions particulières.

a - Le système de rémunération actuelle

La délibération n° 11-21 du 9 mars 2011 du Conseil d'Administration du CDG 35 rappelle les conditions de la rémunération des praticiens pour la Commission de Réforme et décide de l'octroi d'une indemnité de sujétion spéciale.

Le système de rémunération actuel est donc le suivant :

- Une rémunération en fonction du nombre de dossiers, basée sur l'arrêté du 3 juillet 2007 qui concerne les praticiens du comité médical :
  - inférieur à 5 dossiers : 21,13 € ;
  - entre 5 et 10 dossiers : 31,87 € ;
  - supérieur à 10 dossiers : 43,60 €.
- Une indemnité de sujétion spéciale de 120 € nets par séance

b - La demande du Médecin Psychiatre agréé

Dans le cadre du Comité Médical, ce spécialiste demande une reconnaissance financière du travail préparatoire lié à sa discipline, la psychiatrie, évalué à 5 heures par mois minimum, pour l'analyse de 60 à 80 dossiers avant séance.

Il indique que l'État a accepté, le 8 avril 2015, une indemnisation complémentaire à hauteur de 230 € pour 2 h 30 par mois.

c - Proposition de réponse du CDG 35

Pour l'instant, les membres du Comité Médical ne perçoivent des vacations qu'en fonction du nombre de dossiers *(cf. a -)*.

L'expertise demandée au médecin nécessite, effectivement, un travail préparatoire. Néanmoins, le nombre de dossiers qu'il étudie pour la Fonction Publique Territoriale est beaucoup moins important que celui de l'État.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'attribution d'une indemnisation complémentaire pour sujétions spéciales de 100 € par mois pour le Médecin psychiatre agréé, qui siège au Comité Médical, correspondant à une évaluation de sa charge de travail pour cette instance.

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	17
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

B. La réflexion sur l'avenir du service de Médecine de Prévention

Au CDG 35, l'activité médecine de prévention est intégrée au service Conditions de Travail afin de bénéficier de la pluridisciplinarité sur les questions de prévention et de santé au travail.

Cette organisation est différente dans les autres services de santé au travail du secteur public.

Face à la pénurie croissante de médecins de prévention, il y a une nécessité de réfléchir à l'évolution du service.

Cette préoccupation est commune à tout le secteur public. Ainsi, le Comité des Employeurs Publics de Bretagne, sous l'autorité du Préfet, a décidé de travailler sur cette question majeure.

Dans un premier temps, un questionnaire a été élaboré pour faire un diagnostic de la situation sur l'ensemble du territoire breton.

Chaque CDG doit inciter les collectivités non adhérentes à son service de médecine à y répondre afin de recueillir des données actualisées.

Dans un second temps, une analyse des résultats sera effectuée pour prioriser des actions à mener.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des différents éléments relatifs à la réflexion sur l'avenir du service de Médecine de Prévention.

4. CONCOURS 2015 : bilan financier et détermination du coût du lauréat

A. Concours de Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe 2015

Louis LE COZ, Rapporteur, précise aux membres du Conseil d'Administration que le concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2015, a été organisé par le Service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Le jury de ce concours s'est réuni le 9 décembre 2015 et a déclaré 80 candidats admis.

♦ **<u>Éléments d'information sur le concours</u> :**

Géographie du concours	Collectivités et établissements publics de Bretagne
Nombre de postes ouverts	80
Nombre de candidats inscrits	1 611
Nombre de candidats admis à concourir	1 583
Nombre de présents aux épreuves écrites du 24 septembre 2015	576
Nombre de candidats admis à se présenter à l'épreuve orale	161
Nombre de présents à l'épreuve orale (3, 4, 8 et 9 décembre 2015)	161
Nombre de candidats déclarés admis et inscrits sur la liste d'admission	80

Lors de l'ouverture de ce concours, le coût avait été estimé à 133 038,00 € pour 2 000 inscrits *(soit 66,52 € par candidat inscrit)*.

En définitive, les charges de cet examen s'élèvent à **86 280,49 € pour 1 611 candidats inscrits et 80 admis** :

- soit un coût de **53,56 € par candidat inscrit**,
- soit un coût de **1 078,51 € par candidat admis**.

Ce concours ouvert en 2015 relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle du 28 novembre 2012 conclue entre les 4 Centres de Gestion Bretons et relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de ce concours est financé par le budget spécifique de la coopération régionale annexé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le bilan financier et le coût du candidat lauréat pour le concours de Rédacteur territorial Principal de 2ème classe 2015 (bilan financier définitif : 86 280,49 € - coût du lauréat inscrit : 1 078,51 €).

- Nombre de membres en exercice : 33
- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de pouvoirs : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Votes POUR : 24
- Votes CONTRE : 0
- Abstentions : 0

ACTUALITÉS ET RENCONTRES

Sur l'invitation du Président Jean-Jacques BERNARD, Monsieur Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, présente aux membres du Conseil d'Administration les rapports relatifs aux actualités et rencontres.

1. ACTUALITÉS

A. Projet de loi Déontologie et droits et obligations

Adopté par le Parlement le 7 avril dernier
En attente de publication au JO

Dans le cadre des publications mutualisées entre les 4 CDG bretons, une note est en cours de réalisation dont le plan serait le suivant :

I - Devoirs des agents publics
II - Cumul d'activités
III - Commission de déontologie
IV - Droit à consulter un référent déontologue
V - Renforcement de la protection fonctionnelle des agents et de leur famille
VI - Égalité hommes - femmes
VII - Suspension de fonctions
VIII - Régime disciplinaire
IX - Catégories hiérarchiques
X - Positions administratives
XI - Mise à disposition
XII - Agents contractuels - Dispositifs de la loi Sauvadet
Dispositions applicables
Accès aux dispositifs de la loi Sauvadet
Accès à l'emploi titulaire
Transformation de plein droit du CDD en cours en CDI
Procédure
XIII - Droit au CDI hors loi Sauvadet
XIV - Commissions consultatives paritaires
XV - Renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude
XVI - Crédit de temps syndical
XVII - Carrière du représentant syndical en DAS ou MAD
XVIII - Droit applicable aux GIP
XIX - Concours de la filière médico-sociale
XX - Congés maternité, paternité et pour adoption
XXI - Congé parental
XXII - Compétences des Centres de gestion (CDG)
XXIII - Prise en charge par les CDG
XXIV - Régime indemnitaire

B. Nominations équilibrées entre les femmes et les hommes dans l'encadrement supérieur dans les collectivités et établissements d'au moins 80 000 habitants

Une circulaire, précisant les modalités de mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées entre femmes et hommes sur les emplois dirigeants et supérieurs de la fonction publique, a été publiée.

Cette circulaire, du 11 avril 2016, résultant des dispositions combinées de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, précise :

- Les emplois et les agents concernés
- Le calcul de l'objectif chiffré de nominations de personnes du sexe le moins représenté et de la contribution financière éventuelle dont l'employeur doit s'acquitter en cas de non-respect de cette obligation
- Les circuits de déclaration pour chacun des versants de la fonction publique

La circulaire prévoit en annexe les modèles de formulaires déclaratifs à disposition des employeurs.

C. Cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef

Les textes opérant la scission du cadre d'emplois actuel en deux cadres d'emplois distincts *(ingénieurs et ingénieurs en chef)* ont été publiés.

Une analyse détaillée a été effectuée par le CDG 35 et le mémento de Déroulement des carrières a été mis à jour.

Les arrêtés d'intégration individualisés ont été envoyés par mail.

Par ailleurs, concernant les contractuels, des modèles d'avenant au contrat portant intégration dans les nouveaux cadres d'emplois d'ingénieurs et d'ingénieurs en chef au 1er mars 2016 sont en ligne sur le site internet du CDG.

D. Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux

Un nouveau cadre d'emplois intégrant les puéricultrices cadres territoriaux de santé, les cadres territoriaux de santé infirmiers, et les techniciens paramédicaux territoriaux cadre de santé est paru.

Ce décret prévoit l'intégration immédiate au 1er avril 2016 des fonctionnaires de ces 3 cadres d'emplois appartenant à la catégorie sédentaire. Tandis que ceux appartenant à la catégorie active disposeront d'un droit d'option leur permettant, soit d'intégrer ce nouveau cadre d'emplois en bénéficiant d'un reclassement plus favorable que les sédentaires, soit de rester dans la catégorie active en continuant de relever du cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé ou de celui de cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux.

Une analyse plus détaillée sera prochainement mise en ligne.

Cependant, le mémento de Déroulement des carrières a été mis à jour.

E. Réunion d'information sur la retraite du régime général de la Sécurité Sociale

Le Centre de Gestion convie les gestionnaires du personnel des collectivités à une réunion sur la retraite du régime général de la sécurité sociale.

Cette réunion se déroulera sur une demi-journée. Deux sessions sont proposées le jeudi 28 avril 2016, de 9h30 à 12h00 ou de 14h00 à 16h30.

F. Rétablissement des indemnités de fonction des exécutifs des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes

Le gouvernement avait souhaité rectifier une erreur de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République *(NOTRe)* qui, dès le lendemain de la parution de la loi, avait eu pour effet de priver d'indemnités l'exécutif de certaines structures syndicales.

Une première tentative d'amendement, lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2015 avait échoué, le Conseil constitutionnel ayant en effet jugé que l'amendement de l'exécutif constituait un cavalier législatif. À la suite d'une procédure accélérée, les députés et les sénateurs ont adopté définitivement la proposition de loi relative aux conditions d'exercice des mandats des syndicats de communes et des syndicats mixtes.

La loi du 23 mars 2016, relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes, rétablit ainsi de façon rétroactive le dispositif antérieur à la loi NOTRe, c'est-à-dire depuis le 9 août 2015 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est à noter qu'il avait été préconisé aux collectivités affiliées de poursuivre le versement desdites indemnités compte tenu des aléas susvisés. Si tel a été le cas, les services RH des collectivités peuvent poursuivre le versement de ces indemnités.

G. Activités périscolaires : maintien du bénéfice du taux majoré des aides du fonds de soutien au développement

Deux décrets du 4 mars 2016 viennent modifier la réglementation antérieure concernant les fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Le décret vise à maintenir, à compter de l'année scolaire 2015-2016, pour les communes éligibles, le bénéfice du taux majoré des aides du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la durée du projet éducatif territorial en cours au titre de l'année scolaire 2015-2016, et dans la limite de trois années scolaires. Et ce, afin d'éviter que les engagements pris par les communes dans les projets éducatifs territoriaux pour l'organisation des activités périscolaires se trouvent remise en cause au cours de leur durée.

2. PUBLICATIONS

A. Documents

Nature du document	Intitulé
Brèves	• Nominations équilibrées entre les femmes et les hommes dans l'encadrement supérieur dans les collectivités et établissements d'au moins 80 000 habitants • Cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef • Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux • Invitation aux ateliers retraite - régime spécial • Réunion d'information sur la retraite du régime général de la sécurité sociale • Rétablissement des indemnités de fonction des exécutifs des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes • Activités périscolaires : maintien du bénéfice du taux majore des aides du fonds de soutien au développement • Invitation à la rencontre sur les actualités statutaires du 26 avril 2016
Note d'information / Note d'information mutualisée 4 CDG bretons*	• Réforme des ingénieurs • CSG CRDS revenus de remplacement* • NBI liée à l'exercice de certaines fonctions* • Élus locaux-Indemnités 2016*
Guide/Mémento	• Mémento des carrières
Fiches Statuts	• Motifs de recrutement des agents de droit public • Temps partiel
Modèles	• Imprimé de saisine CT - Organigramme • Modèles d'avenant au contrat dans le cadre des intégrations dans les nouveaux cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef

B. Focus

Date de publication	Intitulé
07/04/2016	Le bilan social 2015
12/04/2016	Intégrer le service public par l'apprentissage ou l'alternance

3. INFORMATIONS SUR LES RENCONTRES

➢ *Rencontre thématique Actualités statutaires du 26 avril 2016*

Le service Statuts-Rémunération du CDG vous propose une demi-journée d'informations le 26 avril sur les nouveautés réglementaires et législatives en matière de ressources humaines.

Cette rencontre sera l'occasion notamment de faire le point sur :

- la réforme des cadres d'emplois des ingénieurs/ingénieurs en chef, et des cadres de santé paramédicaux
- les dispositions des contractuels
- le télétravail
- le projet de loi déontologie
- les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)...

➢ *Ateliers retraite - régime spécial - du 26 mai 2016*

Dans le cadre des missions facultatives, l'activité Retraite du service Statuts - Rémunération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine organise, le 26 mai prochain, un atelier d'aide à la saisie sur la plateforme CNRACL en petits groupes de 4 personnes.

Il est rappelé que, dans le cadre du Droit à l'information, certains des agents des collectivités vont recevoir des relevés individuels de situation *(RIS)* et des estimations individuelles globales *(EIG)*.

La qualité des informations contenues dans ces documents dépend de la complétude des données carrières sur la plateforme CNRACL. Il appartient aux employeurs de vérifier et de compléter les données carrières de leurs agents sur la plateforme de la CNRACL.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives aux actualités et rencontres.

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

ANNÉE 2016

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 28 avril 2016	MARDI 10 mai 2016
Jeudi 16 juin 2016	Vendredi 1er juillet 2016 **suivi du barbecue du personnel du CDG** Modification
MARDI 13 septembre 2016	Jeudi 29 septembre 2016
Jeudi 17 novembre 2016	Jeudi 1er décembre 2016

INSTANCES PARITAIRES

C.A.P.	C.T. (en attente de validation)
Lundi 20 juin 2016	Lundi 13 juin 2016
	Lundi 12 septembre 2016
Lundi 10 octobre 2016	Lundi 7 novembre 2016
Lundi 5 décembre 2016	Lundi 12 décembre 2016

INSTANCES DE SANTÉ

COMMISSION DE RÉFORME	COMITÉ MÉDICAL
Jeudi 12 mai 2016	Mercredi 25 et jeudi 26 mai 2016
	Mercredi 22 et jeudi 23 juin 2016
Jeudi 7 juillet 2016	Mercredi 20 et jeudi 21 juillet 2016
	Mercredi 24 et jeudi 25 août 2016
Jeudi 15 septembre 2016	Mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2016
	Mercredi 19 et jeudi 20 octobre 2016
Jeudi 10 novembre 2016	Mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2016
	Mercredi 14 et jeudi 15 décembre 2016

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, clôt la séance à 12 H 48.

Le Secrétaire de Séance	**Le Président,**
Hind SAOUD	**Jean-Jacques BERNARD**